



Certificat de celibat

Par **Vanina hrt**, le **16/11/2023** à **14:31**

Bonjour

Mon futur mari a besoin d'un certificat de celibat pour le dossier de mariage.

Sa mère nous en a envoyé un d'Algérie en juillet.

Est ce qu'il y a une durée de validité ? (Comme moins de 3mois)

Est ce bon si il vient d'Algerie ou faut-il obligatoirement qu'il vienne d'un consulat en France?

Je vous remercie.

Par **youris**, le **16/11/2023** à **14:42**

bonjour,

ne s'agit-il pas d'un certificat de capacité à mariage (CCAM) ?

salutations

Par **Vanina hrt**, le **16/11/2023** à **20:28**

Bonsoir,

Le CCAM concerne les ressortissants français qui se marient à l'étranger.

Le certificat de celibat, concerne les étrangers qui se marient en France, pour attester qu'il ne sont pas mariés